



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°10

DATE DE LA CONVOCATION 05/06/2020	L'an deux mille vingt Le onze juin à dix huit heures et quarante cinq minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 12/06/2020	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 11 Présents : 10 Absent(s) : 1 Votants : 11	<u>Etaient présents</u> : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER – Olivier FLIGNY – Guillaume LEVEQUE – Laurent RONDEAU – José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Isabelle ROBERT <u>Absent représenté</u> : Sylvain GUICHARD par Alain PIGEONNIER <u>Secrétaire de séance</u> : Madame ROBERT Isabelle Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°10 OBJET : Demande subvention DETR Filet terrain multisports	Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le délai pour rendre la DETR 2020 était fixé par l'administration au 29 mai 2020. Une dérogation nous a été accordée pour proposer et transmettre un projet avant la délibération de ce jour. Monsieur le Maire expose que suite à l'aménagement du terrain multisports, un problème de sécurité y est rencontré pour les jeunes utilisateurs. En effet, les ballons sont trop souvent mis à l'extérieur du terrain et arrivent sur la RD43, portant un danger pour les automobilistes et les jeunes du village mais aussi dans les habitations privées se situant à côté du terrain. Afin de mettre en sécurité le terrain, la solution trouvée est la pose d'un filet de toit qui contiendra les tirs de ballon sur la structure. Un devis a été établi auprès de la société CERDP pour un montant de 21 228.48 €. Les Conseillers Municipaux ont été consulté par courriel et le projet pour la création d'un filet de toit au terrain multisports a été retenu. Le cout des travaux est établi à 17 690.40 € HT soit un total TTC de 21 228.48 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY EN VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30





MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

De soumettre le dossier à la DETR pour faire réaliser les travaux

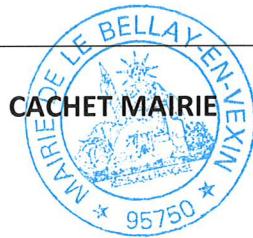
ACCEPTÉ :

les devis établis pour un montant total de 17 690,40 € HT.

SOLLICITE :

de Monsieur le Préfet, une subvention DETR à hauteur de 60% du montant H.T soit 10 614.24 €.

La commune s'engage à prendre en charge le reste du montant des travaux soit 10 614.24 € TTC



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 12 juin 2020

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Ludovic BAZOT

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY EN VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30





Accueil Mairie <mairie@lebellayenvexin.com>

Réponse automatique (was: [INTERNET] délibération 10/2020 demande de subvention detr)

1 message

PREFF95 pref-actesdescollectiviteslocales <pref-actesdescollectiviteslocales@val-doise.gouv.fr>

16 juin 2020 à 10:51

À : Accueil Mairie <mairie@lebellayenvexin.com>

Bonjour,

Nous accusons réception de l'acte que vous avez transmis ce jour, afin que vous puissiez certifier de son caractère exécutoire.

Le présent AR est transmis automatiquement exceptionnellement, compte-tenu du contexte actuel de restriction des déplacements, en application du décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

Dans le cadre du contrôle de légalité, les actes sont reçus automatiquement sur l'adresse fonctionnelle toutefois les actes transmis le samedi et le dimanche ou un jour férié ne sont visés qu'à compter du jour ouvré suivant.

Cordialement,

Le Bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité

Préfecture du Val d'Oise

CS 20105

5, avenue Bernard Hirsch

95010 CERGY-PONTOISE CEDEX